

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Morts illustres et catastrophes, Les papiers Montagnini.

Nous sommes dans la période des morts illustres et des funérailles nationales. Après Casimir-Périer, voici Berthelot l'universel savant qui s'en va d'une façon touchante, frappé au cœur par la mort de sa femme. Et le gouvernement a bien raison de lui faire des obsèques imposantes car nul n'honorera plus la France par ses découvertes et par sa pensée.

Aux morts de l'« Iéna », le pays a offert une compensation grandiose en envoyant le président de la République, plusieurs ministres, dont le président du conseil et des délégations des deux Chambres dire sur leurs cercueils toute la peine, toute la stupeur que provoque chez tous pareille catastrophe.

Au Sénat l'interpellation qu'avait annoncée un ancien ministre s'est muée en la constitution d'une commission d'enquête de 12 membres. Et ces 12 membres sont chargés de rechercher la cause du désastre : décomposition des poudres ou, incurie ou, malveillance. Mais l'Iéna, c'est à croire, gardera son secret et les jours passeront et l'opinion publique s'intéressera bientôt à d'autres événements moins tragiques mais aussi importants.

Enfin les papiers Montagnini vont subir l'épreuve du grand jour, de l'aveuglante clarté. Une motion de M. Jaurès, très discutée, très combattue par la droite, mais acceptée par le gouvernement avec résignation, pour des raisons de convenance, a provoqué la constitution d'une commission d'enquête ou plutôt de publication de ces papiers.

Il reste cependant entendu que les députés ne se mettront au travail qu'après la solution d'une petite affaire judiciaire qui a trait aux relations de M. Montagnini avec le clergé français. Et il a été dit nettement par le ministre des affaires étrangères que nulle puissance étrangère n'avait essayé d'intervenir dans l'affaire.

Et l'on jugera dès lors de la valeur des menaces qui annonçaient de terribles représailles si les papiers Montagnini étaient publiés. Rome a décidément égaré la finesse italienne d'antan, celle qui présidait à la direction du monde catholique au temps de Léon XIII.

A L'ÉTRANGER

En Russie

La Douma et le Gouvernement.

En Russie, la Douma a subi deux avatars. Tout d'abord elle a failli être étouffée sous le plafond de sa salle des séances qui s'est effondré, heureusement pendant la matinée. On suppose qu'il n'y a là qu'une fatalité.

Puis c'est M. Stolypine qui est venu lire la Déclaration ministérielle. Le ton en est sobre, ferme et même sympathique; il est fait appel à l'union de l'Assemblée et du gouvernement pour la réalisation de lois constitutionnelles. Le mot a été dit et c'est peut-être le fait le plus important de cette séance où l'attitude des députés fut des plus froides.

LE FURETEUR.

La séparation

Le correspondant de l'Agence Fournier apprend de source autorisée que, sur l'ordre du pape la secrétairerie d'Etat prépare tous les documents relatifs à l'action de M. Montagnini en France, postérieure à la rupture des relations diplomatiques. Ces documents seront publiés par les soins du Vatican en même temps que les lettres de personnalités françaises et avec des explications complètes.

Contre les Instituteurs

Dimanche, à Paris, c'était l'assemblée générale et la fête annuelle de la Ligue de la Patrie Française. Il y a des partis qui fêtent leurs victoires. La Patrie Française, qui ne veut pas mourir sans avoir fêté quelque chose, célèbre ses défaites. Nous ne saurions lui en vouloir. On fête ce qu'on peut.

L'assemblée dut entendre tout d'abord une allocution de M. de Marcère, sénateur inamovible, président de la Ligue. Qu'allait-il dire et quels vastes projets allait-il exposer pour la renaissance du nationalisme?... « L'heure est venue s'écria-t-il, de prendre des résolutions viriles... »

Elle est peut-être bien passée, l'heure!... Mais quelles résolutions prendre?... Ce redoutable bonnet de coton qu'est M. de Marcère ne le dit pas. Veut-il prétendre que jusqu'à dimanche dernier les résolutions prises par la Ligue n'étaient pas « viriles »? Voilà qui n'est pas à l'éloge de M. Syveton et nous n'aurions pas cru que M. de Marcère eût la prétention de lui en remontrer en fait de « virilité... »

Mais M. de Marcère n'était là — si j'ose ainsi dire — qu'à titre de hors d'œuvre. M. Maurice Barrès devait présenter lui-même à l'assemblée le plat de résistance. Il la convia à manger de l'instituteur laïque et goulument, lui donna l'exemple d'un robuste appétit.

M. Barrès parla contre les « mauvais instituteurs ». Vous entendez bien, n'est-ce pas, ce langage... Si M. Maurice Barrès avait simplement voulu nous apprendre que parmi les quelques soixante mille instituteurs de France, tous ne sont point parfaits, il était inutile qu'il se dérangeât. Nous n'avons pas la sottise de prétendre qu'il suffise d'être instituteur pour se trouver nanti de toutes les vertus et prémuნი contre tous les défauts. Les instituteurs sont des hommes et leur titre ne leur confère pas d'immunités spéciales qui les préservent des faiblesses humaines. Tout cela nous le savons : mais nous savons aussi — et M. Barrès ne le dit pas — que le corps des instituteurs est, dans son immense majorité, composé de braves gens, pleins de cœur et d'intelligence, attachés à leur devoir et l'accomplissant avec courage et dévouement.

La vérité, c'est que M. Barrès et son parti en veulent moins aux hommes qu'aux doctrines, à l'instituteur qu'à l'enseignement. Ils n'ont jamais protesté contre les crimes des « Bon Pasteur », ni contre les sévices ou les attentats dont se rendaient coupables les instituteurs congréganistes. Et, vous pouvez m'en croire, ils oublieraient facilement les griefs élevés contre nos instituteurs si ceux-ci cessaient d'être républicains et laïques.

Leur grand crime, le voilà! Que ce même personnel, si injustement et si violemment attaqué aujourd'hui, se mette demain à instruire les enfants suivant les vues de la Patrie Française, et M. Maurice Barrès le déclarera plein de vertus et digne de toute les admirations.

Au surplus, que leur reproche-t-il? D'être intolérants, sectaires et, bien entendu, antipatriotes. De ce dernier grief, nous avons fait plusieurs fois justice. Nous n'en reparlons pas. Pour appuyer de preuves les autres, M. Barrès a cité quelques faits. Entre tous, celui-ci :

« J'ai appris, dit-il, ces jours derniers, qu'un instituteur de l'Est venait de décréter que toutes les petites filles qui portaient une croix autour du cou seraient exclues de l'école pour un mois. »
« Peut-on imaginer procédé plus arbitraire et plus stupide?... »
« Arbitraire et stupide, cet acte le serait, en effet... s'il a été commis. Car il ne manque qu'une chose à ce récit : le moyen de le contrôler. Il y manque aussi un peu de vraisemblance. Com-

ment ce fait n'aurait-il provoqué aucune protestation, ni auprès de l'Inspecteur d'Académie, ni même dans la presse cléricale, si ardente à attaquer nos écoles et nos maîtres?... Enfin, ne remarquez-vous pas qu'il s'agit ici de fillettes et d'instituteur, alors que, très généralement, les fillettes sont confiées à des institutrices... »

Tous les faits cités par M. Barrès sont présentés avec le même caractère d'incertitude et d'imprécision. Pas une seule fois il ne fournit une indication quelconque qui permette le contrôle. On admettra qu'il est facile, dans ces conditions, de charger ses adversaires de tous les crimes. Et, par le même procédé nous pourrions démontrer demain que le corps ecclésiastique est composé de fripouilles et de bandits... »

Ne retenons donc de cette manifestation qu'une marque nouvelle de l'hostilité des cléricaux contre l'enseignement laïque. Et cela nous le rendra plus précieux encore.

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 20 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. RABIER VICE-PRÉSIDENT

M. le ministre de la guerre dépose un projet portant suppression des compagnies de discipline.

Ce projet est renvoyé à la commission compétente.

M. Allemane demande la nomination d'une commission d'enquête sur les incidents tragiques qui ont marqué la grève de Nantes.

M. Clemenceau déplore l'accident mais il estime qu'il n'y a pas lieu de faire une enquête en ce moment, tant que la justice ne s'est pas prononcée.

La motion de M. Allemane est rejetée. Le Président de la Chambre fait connaître que les obsèques de M. Berthelot auront lieu lundi à 11 heures.

M. de Belcastel adresse une question à M. le ministre de la guerre au sujet des soutiens de famille.

Le renvoi de la question est ordonné.

M. Ceccaldi dépose dans le même sens un projet de résolution; mais la Chambre renvoie à la fin de la séance la discussion de ce projet.

Plusieurs demandes d'interpellation sont déposées : elles sont toutes renvoyées.

La Chambre discute le projet relatif à la réglementation des jeux : le projet est voté.

M. Ceccaldi remonte à la tribune pour reprendre son projet de résolution; mais la discussion est renvoyée au lendemain.

M. Michel voudrait interpeller le ministre de la marine sur la catastrophe du « Iéna ».

Par 449 voix contre 108, la discussion est ajournée.

Et la séance est levée.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Séance du 19 mars 1907

M. Brisson fait part d'une communication du Sénat de Belgique où sont exprimées les condoléances de cette assemblée à l'occasion de la catastrophe du Iéna.

Une interpellation de M. Binder est renvoyée à la suite. M. Ceccaldi défend le projet relatif à la suppression des compagnies de discipline.

Il demande une enquête sur certains faits qui se seraient passés : le général Picquart repousse la demandée enquête qui est en effet rejetée.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 21 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. GUÉRIN VICE-PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition ayant pour but d'assister et protéger les mères et les nourrissons.

M. Strauss, rapporteur, explique que le décroissement de la population est dû, en grande partie, au surmenage des mé-

res et aux accouchements prématurés qui en résultent.

D'autre part, le nombre des décès des enfants en bas âge a été, en 1904, de 117.000. On peut obtenir une réduction de cette mortalité en protégeant la mère qui travaille avant et après son accouchement.

Nous avons déjà établi l'assistance médicale gratuite; il faudrait, maintenant, organiser l'assistance médicale. Il faudrait, de plus, obliger les industriels qui emploient des femmes à donner à celles-ci quelques heures de repos pour qu'elles puissent allaiter leur enfant.

Je suis certain, dit l'orateur, en terminant, qu'on trouvera la bonne volonté des patrons pour faciliter l'application d'une loi qui n'a rien de tracassier.

Après quelques réserves formulées par le ministre des finances, au sujet de la répercussion financière de la loi, la proposition est renvoyée à la commission.

Et la séance est levée.

Séance du 22 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le président donne lecture d'un télégramme de condoléances du Sénat Italien à l'occasion de la mort de M. Berthelot.

Le Sénat aborde la question relative à la sécurité de la navigation et de la réglementation du travail à bord des navires de commerce.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

La séance est levée.

EN RUSSIE

A la Douma. — Séance orageuse

Plusieurs incidents se sont déroulés pendant les débats sur l'organisation de la Commission d'assistance pour la famine qui ont occupé toute la séance.

Le professeur Kisse, de Moscou, appuyant M. Roditcheff, insiste sur l'organisation d'un contrôle des mesures du gouvernement en ce qui concerne la famine. Il dit en terminant :

« Si nous voyons des abus, nous ne dirons pas au gouvernement : levez les mains, comme l'a dit hier M. Stolypine, mais : à bas les mains. »

M. Purstkevitch, membre de l'union du peuple russe, monte à la tribune et dit : « Il est clair que les partis de gauche font de la question de la famine le point de départ de leur tactique; leur but est de créer à la Douma un état-major de révolution. »

M. Purstkevitch déclare qu'il ne peut comprendre l'existence des socialistes révolutionnaires à la Douma, tandis qu'ils sont sévèrement punis au dehors de la Douma comme parti séditionnel et pernicieux pour le pays.

Ces paroles ont été couvertes par les protestations de la gauche.

Clôture du Port de Sébastopol

Tous les débardeurs du port seront renvoyés et le port clos dans une quinzaine. Ces mesures ont pour cause le refus des hommes de désigner ceux d'entre eux qui attaquent, ligotèrent des contre-maîtres et les jetèrent dans des brouettes, qu'ils allèrent vider dans les rues.

Les terroristes ne désarment pas

En dépit du calme apparent, les terroristes ne désarment pas. Ces derniers jours, trois gares, sur la ligne de la Vistule, ont été attaquées et pillées, un gendarme et deux agents ont été tués et trois blessés.

LE ROI SOIRISTE

Edouard VII aime passionnément le théâtre. Il disait un jour à un confident (ce n'était pas le marquis de Breteuil) :

— Si j'en étais roi, je voudrais être soiriste.

Aussi assiste-t-il le plus souvent qu'il le peut aux représentations. Il ne se contente pas d'écouter la pièce. Il la critique même tout haut. Dernièrement, on donnait devant lui une première. C'était une comédie. Il la trouva détestable.

— Quel est l'écolier qui a fait cela ?

L'appréciation partit de la loge royale et personne ne se trompa sur celui qui l'avait ainsi lancée.

Edouard VII a en effet un accent bien reconnaissable, un accent allemand, qu'il tient de son père, le prince consort, comme tous les autres enfants de la reine Victoria, sauf peut-être le duc de Connaught.

Au théâtre, le roi aime bien avoir sous ses yeux une salle pleine. Les directeurs avertis distribuent sans compter, ces jours-là, les billets de faveur. Et plus l'assistance est nombreuse, plus le visage du souverain est souriant.

Son plus grand plaisir est d'exprimer son jugement à voix retentissante sur la pièce, à mesure que les actes se succèdent.

Un sténographe n'a pas encore eu l'idée de se dissimuler assez près pour recueillir l'opinion royale. Ce serait un volume qui aurait un énorme succès.

La Parole

A Damas, en 1898, le Kaiser donna sa parole aux disciples de Mahomet qu'en toute occasion, ils pouvaient compter sur lui. Les 300 millions de musulmans répandus dans le monde crurent à cette promesse et s'en réjouirent. Ils avaient désormais un protecteur puissant.

L'autre jour, arriva à Berlin Hussein Pacha, un Turc très âgé. Il était porteur d'une pétition qu'il voulait lui-même remettre à l'empereur en mains propres.

Hussein avait revêtu le costume national. Il se tenait dans la foule, au premier rang de ceux qui attendaient le passage de l'automobile impériale. Lorsqu'elle parut, la police refoula les curieux. Hussein parvint quand même à franchir cet obstacle et, arrivant tout près de la voiture du Kaiser, il voulut lui tendre son placet. Mais il n'y réussit pas. L'auto, lancée à toute vitesse, faillit le renverser. En même temps des policiers se saisirent de lui, l'entraînèrent, le passèrent préalablement à tabac, et le firent comparaître devant un magistrat peu tendre.

Cependant Guillaume II avait, de son coup d'œil rapide, remarqué le Turc et s'était informé de ce qu'il était devenu. On lui apprit que le pauvre diable de solliciteur était sous les verrous.

Ordre fut expédié de le relaxer, quand le Kaiser connut l'objet du placet.

— J'ai donné ma parole, je la tiendrai, dit-il. C'est un musulman, il a droit à ma protection. Il l'aura.

On ne dit pas ce qu'il en est advenu. Le Kaiser va-t-il faire une seconde fois le chemin de Damas ?

M. Deibler, propriétaire

Pendant que polémique les partisans et les adversaires de la peine de mort, la guillotine se rouille. Et, d'ailleurs, si une exécution capitale devait avoir lieu, personne ne sait où elle pourrait se faire, puisque députés et conseillers municipaux de Paris rivalisent d'insistance auprès du préfet de police pour que la « veuve » ne fonctionne pas dans leurs quartiers.

Un jour, on aperçoit M. Deibler dans le quartier de Javel, à Grenelle. Grand émoi parmi les habitants, dont quelques-uns avaient reconnu Monsieur de Paris.

L'un d'eux accourt chez son député. Affolé, M. Chauvière se précipite chez le préfet de Police et proteste avec énergie.

Souriant, M. Lépine apprend à son visiteur que M. Deibler ne cherche la réalisation d'aucun projet sanglant. Les intentions du bourreau sont d'ordre beaucoup plus paisible : proprié-

taire d'un terrain au coin de la rue des Bergers et de la rue de la Convention, M. Deibler y fait construire une maison.

M. Deibler cherche des locataires.

OPINIONS

LES TENDANCES DE LA JEUNESSE CONTEMPORAINE

Nos vieillards et nos hommes mûrs mettent généralement beaucoup de sévérité dans les jugements qu'ils portent sur la jeunesse. Cette sévérité n'est point spéciale aux hommes mûrs et aux vieillards d'aujourd'hui, la littérature et l'histoire nous en fournissent, dans le passé, d'abondants exemples. Les jeunes ont toujours trouvé chez ceux qui les précèdent dans la vie cette sévérité de jugement qui se traduit aisément dans les relations sociales par de la méfiance, de l'inimitié ou du mépris.

Les hommes mûrs et les vieillards peuvent bien aimer les enfants, et surtout leurs enfants. Il leur est à peu près impossible d'aimer les jeunes gens.

Car il n'y a pas dans le grand effort pour la vie que des luttes d'individus, de peuples et de classes; et il existe tout au moins une variété de lutte au sein des classes à laquelle on ne songe pas assez : la lutte des âges. Cette lutte est moins violente et plus féline que les autres; elle emprunte le masque hypocrite de la politesse. La politesse voile la haine qui anime les générations successives à l'assaut simultané des forteresses du pouvoir, de l'industrie, de la gloire et de l'argent; mais le déguisement de politesse éclate par instants sous la poussée incivile et anarchique d'appétits plus forts et moins bien stylés; la lutte des âges est, au sein des classes, ce que la lutte des classes est au sein des sociétés; la première agit intérieurement les classes, comme la seconde agit intérieurement la société, dont la puissance de lutte et d'envie ne peut toute se satisfaire dans le combat généralisé des appétits individuels, familiaux et nationaux.

Et sans doute la lutte des âges n'est qu'un fleuve qui va se perdre dans la mer immense des egoïsmes individuels ou collectifs; seulement, le fleuve grossit tandis que la mer s'évapore. Lorsque l'égalité finale aura politiquement et socialement rapproché les classes, et partiellement endormi l'envie individuelle et nationale, il restera encore cette forme d'envie et de concupiscence qui s'attache à la fonction, dont la hiérarchie inégale s'étagera par delà le flot égalitaire; car on peut faire œuvre d'égalité parmi les hommes, mais non pas parmi les fonctions, les fonctions étant le fruit nécessaire et divers, et variable suivant les besoins, de la division du travail social.

Et donc, forcément, sur l'échelle des fonctions diverses, il y aura lutte des vieux et des nouveaux fonctionnaires, et cette lutte s'exaspérera à cause de l'arrivisme des jeunes qui est une des marques profondes du temps présent. Car la société ne favorisant plus les classes, la nature et le temps favoriseront toujours les anciens déjà sur l'échelle.

Il est donc possible de voir finir la lutte des classes, mais non de voir finir la lutte entre jeunes et vieux.

Ces rivalités ont quelque chose d'éternel et de nécessaire; il ne serait pas étonnant que d'elles dépendent un peu les opinions sévères professées par les vieux à l'égard des jeunes.

Si l'on en croyait les jugements successifs des historiens, des moralistes, des politiques et des littérateurs, ainsi d'ailleurs que des philosophes sur les jeunes gens de leur époque, il résulterait que l'humanité décline en une épouvantable cascade de dépréciations de génération en génération, et il se trouverait que l'homme, parti de l'ange, s'achemine fata-

lement vers la bête. Or, ce n'est pas cela que nous enseignent la doctrine du progrès, et les pessimistes contemporains qui pleurent sur l'imperfection et l'effacement de la jeunesse, s'ils sont libérés du dogme de la chute, ne le montrent pas beaucoup. Le pessimisme en eux nuit à la libre-pensée.

Mais il est aussi juste de dire que, sauf exception, les plus pessimistes sont les plus éloignés de la libre-pensée.

J'avais l'occasion, récemment, d'entendre un universitaire nous parler de la jeunesse de 1890 : c'était, à très peu près, de notre jeunesse que ce quinquagénaire voulait parler. Et je me hâte de dire que sur la foi de Lavedan, qui est comme chacun sait, un grand romancier doublé d'un grand moraliste, le conférencier a gentiment exécuté son jeune auditoire : sécheresse de cœur, clarté mais étroitesse d'esprit, égoïsme, arrivisme, franchise cynique et gouaillerie sceptique, tels sont les principaux traits caractéristiques des « jeunes » d'aujourd'hui. M. Lavedan l'a dit, et personne, depuis 1890, pas même le conférencier ne l'a expressément contredit.

Or qu'y a-t-il de vrai dans ce portrait ? Il a d'abord l'inconvénient de n'être pas très représentatif.

Il peut s'appliquer à une certaine jeunesse déjà vieux, sortis de l'école de droit et vivant des ressources familiales, parisiens au parisianisme circonscrit aux trottoirs et aux terrasses des grands Boulevards. Ces jeunes gens n'ont rien à faire avec la jeunesse bourgeoise et studieuse des petites villes et des villes de Faculté, jeunesse très jeune par l'âge, par les sentiments, et par les idées.

Les jeunes fatigués de Lavedan, le Bel-Ami de Maupassant, l'Arriviste de Champsaur, sont l'exception brillante et perverse dans la générale et droite et traditionnelle honnêteté de la jeune bourgeoisie française.

Et en tout cas ils ne sont pas beaucoup plus scélérats que les arrivistes de Stendhal ou de Balzac, qui furent contemporains de leurs pères et de leurs aïeux. Julien Sorel et Rastignac rendraient des points, au mandaien près, à Claude Barsac qui après tout aimait ses parents et resta fidèle à sa maîtresse.

Et puis il est bon de se méfier des documents littéraires, trop purement littéraires, pour juger la jeunesse d'une époque ; la jeunesse moyenne, la jeunesse honnête n'a pas d'histoire ni de roman ; elle fait son chemin sans bruit et sans scandale dans la mêlée sociale ; elle pourra compter comme unité dans les calculs d'un statisticien sociologue ; mais la science discrète, qui mesurera sa courbe, lui conservera son anonymat. Les forces sociales honnêtes n'ont pas de nom, et la littérature n'est pas leur ordinaire mesure.

La littérature contemporaine n'est qu'un amas de contradictions pour quiconque essaie, par elle, de pénétrer l'âme des jeunes gens : à Lavedan, à Maupassant, souvent Bourget et même Barrès s'opposent ; l'un nous offre le jeune homme chimérique qu'une peine d'amour étreint à travers les scrupules d'un religieux idéalisme, et l'autre, s'il trouve, parmi ses déracinés lorrains, la forte et réelle et puissante figure d'un Racardot, suscite aussi quelques âmes de lorrains supérieurs, qui pareils à lui, feront leur chemin dans les années françaises.

La littérature, est en matière sociale, source d'inexactitude, de contradiction et d'erreur. Et le mieux est de s'appliquer à regarder simplement autour de soi, sans ramener les nota-

tions subjectives aux notations satiriques ou idéalistes d'artistes inexactes. Ni littérature, ni « moralisme », ni philosophie, mais de l'observation patiente avec cette dose de méfiance que doit faire naître le préjugé éternel des vieux contre les jeunes, telle devrait être la situation d'esprit d'un contemporain équitable devant la jeunesse qui se meut devant lui.

(A suivre)

MATHOS.

INFORMATIONS

Les obsèques de M. Berthelot

Contrairement à ce qui avait été dit d'abord, il n'y aura qu'un seul discours prononcé lundi aux obsèques de M. Marcelin Berthelot. M. Briand ministre de l'Instruction publique, parlera seul devant l'Institut de France.

Le crédit de 20.000 francs voté par le Parlement pour les obsèques nationales de M. Berthelot sera employé, notamment, à la décoration du palais de l'Institut. Un dais immense, formé de tentures noires et blanches, lamées d'argent, enveloppera la partie monumentale de la façade ; ce dais aura quinze mètres de hauteur.

Au centre de la colonnade, un catafalque sera dressé, ce catafalque aura une forme qui tient de l'urne et du sarcophage. A droite et à gauche, deux grands trépièdes antiques seront disposés. Si le public est autorisé à défiler devant le catafalque, dès la veille au soir des obsèques, des flammes vertes éclaireraient toute cette partie de la scène.

La statue située au centre de la place sera drapée de crêpe, et une tribune d'où parlera le ministre y sera accotée. Aux extrémités du dais, deux portiques parallèles recouverts et de forme circulaire pourront recevoir deux mille personnes. Tout le personnel des ateliers de l'architecte de l'Institut passera la nuit prochaine pour terminer à temps la préparation de ces importants travaux.

M. Rava, ministre de l'Instruction publique italien, a envoyé une dépêche de condoléances au ministre de l'Instruction publique français, à l'occasion de la mort de M. Berthelot.

Commission d'enquête

La Chambre a nommé jeudi la commission d'enquête de 22 membres, chargée de recevoir communication des papiers de Mgr Montagnini.

Ont été élus : MM. Rouanet, Zévaès, Pelletan, Jourde, Jules Legrand, Baudet, Poulain, l'abbé Lemire, François Deloncle, Bussièrre, Baudouin, Wilm, Salis, d'Iriart d'Etchepare, Louis Dumont, Jaurès, Chaigine, Marcel Rivière, Besnard, Bouly, Aldy et Noulens.

La commission comprend donc : 11 radicaux et radicaux-socialistes, 2 socialistes parlementaires, 5 socialistes unifiés, 2 membres de la gauche démocratique, 1 progressiste, M. Jules Legrand, et un indépendant, l'abbé Lemire.

La majorité de la commission est favorable à la publication intégrale et le plus rapidement possible des documents ayant un caractère politique.

L'impôt sur le revenu

La commission de législation fiscale a continué l'examen de l'impôt complémentaire et progressif sur l'ensemble des revenus.

A propos de l'article 58, relatif aux étrangers, elle a spécifié, sur la proposition de M. Charles Dumont, que, pour bénéficier de l'exemption de l'impôt, les consultants et agents consulaires de l'étranger devraient être de nationalité étrangère.

Elle a adopté ensuite deux amendements

de M. Charles Dumont, l'un tendant à exempter les étrangers résidant en France depuis moins de dix mois, l'autre, à faire payer aux étrangers résidant habituellement en France, sur leurs déclarations qu'ils n'exercent aucune profession, industrie ou commerce lucratif, une taxe d'habitation égale au dixième de la valeur locative des locaux habités par eux.

La Commission d'enquête de l'« Iéna »

Voici la liste des membres de la commission de douze membres nommée au scrutin de liste et chargée de procéder à une enquête sur la catastrophe de l'« Iéna » et sur l'état des services de la marine nationale : MM. Cuvinot, général Langlois, Cabart-Danneville, de Cuverville, de La Jaille, Monis, Méric, Poirrier, R. Leygue, Godin, Leydet et Genet.

La commission a constitué son bureau comme suit :

Président, M. Méric ; vice-présidents, MM. de La Jaille, Monis ; secrétaire, M. R. Leygue, rapporteur provisoire, M. Monis.

Petites Nouvelles

On annonce que la reine d'Angleterre, accompagnée de la princesse Victoria, rejoindra le roi Edouard, à Biarritz, le 3 avril.

— La Chambre de commerce de Birmingham s'est prononcée contre l'établissement d'un tunnel sous la Manche.

— La police vient d'arrêter un individu nommé Butlers chez qui elle a trouvé 210.000 francs de valeurs provenant du vol d'un sac de dépêches contenant plus de 2 millions de valeur.

— La Banque de France a élevé le taux de son escompte de 3/0/0 à 3 1/2 0/0.

— L'« Osseroatore romano » annonce que le roi d'Espagne a prié le pape de vouloir bien être le parrain de son enfant attendu. Pie X a répondu qu'il acceptait.

CHRONIQUE LOCALE

La besogne est terminée

Parce que les Républicains ne veulent pas prêter leurs bâtons pour se faire battre, ce qui est bien naturel, tous les réactionnaires et M. Cagnac font chorus contre eux.

Il s'agit encore, on l'a deviné, de la manufacture des tabacs, question sur laquelle revient Scalps du *Quercinois*, car il fallait bien que Scalps apportât son hommage aux palinodies de l'ex-socialiste.

Scalps estime que notre entrefilet de mardi relatif à la manufacture est une très mauvaise action que « notre coterie » pourrait payer cher, un jour....

Pour Scalps, c'est M. Cagnac, l'homme au gros bon sens, qui a raison dans cette discussion.

N'en déplaise à notre confrère nationaliste nous persistons à croire que c'est nous qui avons raison en refusant toute solidarité avec les renégats et nous dirons même que « notre amour du prolétariat » est la cause première de ce refus.

Nous ne voulons pas, en effet, que ce prolétariat doive une reconnaissance quelconque aux Rey et Béral dont l'égoïsme, les méchantes colères, les haineuses rancunes ont tant fait de mal au parti républicain.

Nous estimons que notre parti est

assez fort, que nos amis sont assez autorisés pour obtenir la construction de la manufacture des tabacs à Cahors.

Tous les raisonnements aussi flâneur soient-ils ; toutes les comparaisons les plus appropriées que l'on nous serve, ne nous feront pas changer d'avis.

Si les renégats pour lesquels Scalps et Cagnac militent ont au cœur l'amour sincère du prolétariat de leur petite patrie, ils n'ont pas besoin du concours d'adversaires pour tenter d'arriver à une solution qui plairait tant au prolétariat de cette petite patrie.

Ils sont députés, sénateurs, c'est-à-dire presque les dispensateurs des privilèges et des faveurs ; or n'est-ce pas titres suffisants pour leur permettre d'amener la chose à bien ?

Qui donc les empêche de faire de leur côté démarches sur démarches auprès des pouvoirs publics ?

Est-ce nous ? Sont-ce les républicains ?

Nous ne le pensons pas : la vérité, c'est qu'ils n'ont rien fait, ne font rien et ne feront rien, parce qu'ils ne veulent pas que Cahors républicain, Cahors qui combat et méprise les renégats jouisse d'un bien-être quelconque.

Nos amis auraient bien tort, dans ces conditions, de se prêter à des combinaisons dont ils seraient les premières dupes ; tirer les marrons du feu pour les voir manger par de tels compères, serait bien naïf.

Nos amis se dévouent le plus possible et s'ils réussissent, seuls ils auront droit à la reconnaissance de leurs compatriotes.

C'est pourquoi Scalps a beau répéter que notre refus de seconder les renégats est une mauvaise action, Cagnac, dans ses épistoles de la *Dépêche*, a beau agiter de stupides menaces, rien n'y fera. Chacun a vu les ficelles et sait qui les tire.

C'est pourquoi nous pouvons dire que c'est Cagnac et les autres renégats, « qui prennent les Cadurciens pour des imbéciles » en espérant que leur dépit de se voir impuissants sera partagé pour tous les Cadurciens, et en écrivant, comme Cagnac, ces monumentales sottises : « Je suis Cadurcien, né à Cahors et j'ai toujours passé pour honnête homme franc et loyal. »

Grimaces que tout cela : mais Cathary ne s'y est pas laissé prendre, car, c'est méprisant, qu'il répond en 5 lignes au pur Cagnac : « L'implacable concert d'éloges » dont la presse réactionnaire et clérical ne cesse d'accabler M. Cagnac « éclaire suffisamment les dessous » de sa politique. La *Dépêche* n'a guère eu besoin que de les souligner pour faire juger l'homme. La besogne est terminée. »

Bel atout.

LOUIS BONNET.

Votes de nos députés

Sur la motion de M. Jaurès tendant à la nomination d'une commission de 22 membres chargés d'examiner la portée politique des documents saisis à l'ancienne nonciature, les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. Bécays et Malvy.

Contre : M. Munin-Bourdin.

Ecole d'agriculture

Dans la liste des élèves de l'école d'agriculture de Montpellier diplômés en mars 1907 nous relevons le nom de notre compatriote M. Arnal qui a obtenu le numéro 2.

Asiles d'aliénés

Le concours d'adjudat pour le recrutement des médecins des établissements d'aliénés s'est terminé le 19 mars 1907 au ministère de l'intérieur.

Parmi les candidats reçus, nous relevons le nom de notre compatriote M. le docteur Arsimoles Louis.

Syndicats des planteurs de tabac

Une assemblée générale de la Fédération des Syndicats des planteurs de tabac du Lot aura lieu le dimanche 31 mars à 2 heures de l'après-midi dans une salle de la mairie de Cahors.

A cette réunion très importante, tous les syndicats des planteurs du Lot seront représentés.

Contributions indirectes

L'« Officiel » publie la statistique mensuelle des quantités de vin enlevées de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands en gros pendant le mois de février 1907.

Voici pour le département du Lot les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 18.043 hectolitres.

Antérieurs depuis le commencement de la campagne : 87.829 hect.

Total : 107.872 hectolitres.

Stock commercial à la fin de février : 10.334 hectolitres.

Conseil de révision

Vendredi à 2 heures de l'après-midi ont eu lieu, à la mairie les opérations du Conseil de révision pour les conscrits du canton nord.

Aujourd'hui samedi ont eu lieu les opérations pour les conscrits du canton sud.

Accidents du travail

Voici pour le département du Lot les résultats de la statistique des accidents du travail, d'après les ordonnances et les jugements rendus en vertu de l'article 16 de la loi du 9 avril 1898, durant la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 1906.

Nombre de personnes blessées : 5 hommes.

Cas de mort : 1.

Cas d'incapacité partielle de travail : 4.

Durant l'année 1906, les résultats sont les suivants :

Nombre de personnes blessées : 21 hommes.

Cas de mort : 4.

Cas d'incapacité totale : 1.

Cas d'incapacité partielle : 16.

Musique du 5^{me} de ligne

PROGRAMME DU 24 FÉVRIER 1907

Allégo Militaire, Borel-Clerc. La Mascotte (Ouverture), Andran. Gambrinus (Valse), Métra. Sonate Clair de Lune (Fant), Beethoven. Marche Militaire, Schubert.

Alfred Fénelon, de 3 heures à 4 heures

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 mars 1907

Naissances

Marcenac Robert-Joseph, rue du Portail-Alban 11. Soulagues Pierre-Edouard, rue du Bousquet 11. Fuster Jeanne-Joséphine-Anne, rue J.-Caviolle 5. Gabin Valentine-Noëla-Lucie, Place de la Mercier

Publications de Mariage

Bonhomme Célestin, employé au chemin de fer, et Delmas Lucie-Germaine s. p. Astruc Jules-Jean-Baptiste, employé de Commerce, et Raynal-Alice-Julienne s. p.

Décès

Henry Jeanne, veuve Couronnet s. p. 79 ans, rue du Cheval-Blanc, 10. Dardenne Justine s. p., célibataire, 33 ans, Cours de la Chartreuse. Bouchet Pierre, menuisier, 52 ans, Hospice.

Gaubert Elie, 2 ans 1/2, rue Lastié 3. Poujade Julie-Antoinette s. p., 16 ans, célibataire, rue Sainte-Barbe 10.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 22 mars, 1 h. 30 s.

Les obsèques de Berthelot

Le gouvernement a décidé que les corps des époux Berthelot seront transportés dimanche soir au Panthéon où les funérailles seront solennellement célébrées lundi matin.

Conseil des ministres

M. Viviani, malade, n'a pas assisté au conseil des ministres de ce matin, il pourra cependant assister à la séance de demain si la Chambre siège. M. Piequart a communiqué les déclarations qu'il fera aujourd'hui à la Chambre relativement aux bagnes militaires.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 23 mars, 9 h. m.

Les mesures papales

Le correspondant de « l'Agence Fournier » à Rome maintient que le Vatican prépare la publication de certains documents destinés à répondre à la publication des papiers saisis à Paris chez l'ex-nonce Montagnini.

A la Douma

Une dépêche de Saint-Petersbourg assure que le gouvernement a communiqué aux représentants des puissances une note démentant les bruits de dissolution de la Douma ; elle ajoute que le gouvernement veut travailler avec la Douma pour le maintien de la paix dans le pays par la réalisation des réformes.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Mercure

Obsèques. — Jeudi ont eu lieu les obsèques de Mlle Jeanne Delfour, fille de notre compatriote M. Delfour, principal au collège de Valence, décédée à l'âge de 15 ans.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre et a apporté un témoignage de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos condoléances.

Lalbenque

Dimanche 24 mars, à 2 heures de l'après-midi dans une salle de la mairie aura lieu la réunion de la commission cantonale d'assistance aux vieillards.

Cette commission composée de MM. Guilhem, maire, docteur Cazes, Combarieu, Fournier et présidée par M. Cazes juge de paix statuera sur des réclamations faites par M. Terret, de Cremps.

Comité des fêtes. — A 4 heures dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Albert Guilhem, aura également lieu la réunion de la commission des fêtes.

Cette commission élaborera définitivement le programme des brillantes fêtes qui seront données par la jeunesse de Lalbenque.

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

Chacun resta chez Ursule et s'appliqua, pendant cette soirée, à faire renaitre le calme et la tranquillité dans son âme, où la satisfaction que le clerc lui avait donnée opérerait déjà des changements.

— Tout Nemours saura cela, disait Bongrand.

— Vous voyez, mon enfant, que Dieu ne vous en voulait point, disait le curé.

Minoret revint assez tard du Rouvre et dina tard. Vers neuf heures, à la tombée du jour, il était dans son pavillon chinois, digérant son dîner auprès de sa femme, avec laquelle il faisait des projets pour l'avenir de Désiré. Désiré s'était bien rangé depuis qu'il appartenait à la magistrature : il travaillait, il y avait chance de le voir succéder au procureur du roi de Fontainebleau, qui, disait-on, passait à Melun. Il fallait lui chercher une femme, une fille pauvre,

appartenant à une vieille et noble famille ; il pourrait alors arriver à la magistrature de Paris. Peut-être pourrait-il le faire élire député de Fontainebleau, où Zélie était d'avis d'aller s'établir l'hiver, après avoir habité le Rouvre pendant la belle saison. En s'applaudissant intérieurement d'avoir tout arrangé pour le mieux, Minoret ne pensait plus à Ursule, au moment où le drame ouvert si naïvement par lui, se nouait d'une façon terrible.

— Monsieur de Portenduères est là qui veut vous parler, vint dire Cabriolo.

— Faites entrer, répondit Zélie.

Les ombres du crépuscule empêchèrent madame Minoret d'apercevoir la pâleur subite de son mari, qui frissonna en entendant les bottes de Savinien craquant sur le parquet de la galerie, où jadis était la bibliothèque du docteur. Un vague pressentiment de malheur courait dans les veines du spoliateur. Savinien parut, resta debout, garda son chapeau sur sa tête, sa canne à la main, ses mains croisées sur la poitrine, immobile devant les deux époux.

— Je viens savoir, monsieur et madame Minoret, les raisons que vous avez eues pour tourmenter d'une manière infâme une jeune fille qui est, au fond de toute la ville de Nemours, ma future épouse, pourquoi vous avez essayé de flétrir son honneur, pourquoi vous vouliez

sa mort, et pourquoi vous l'avez livrée aux insultes d'un Goupil... Répondez.

— Êtes-vous drôle, Monsieur Savinien, dit Zélie de venir nous demander les raisons d'une chose qui nous semble inexplicable ! Je me soucie d'Ursule comme de l'an quarante. Depuis la mort de l'oncle Minoret, je n'y ai jamais plus pensé qu'à ma première chemise ! Je n'ai pas soufflé un mot d'elle à Goupil, encore un singulier drôle à qui je ne confierai pas les intérêts de mon chien. Eh ! bien, répondras-tu, Minoret ? Vastu te laisser manquer par monsieur, et accuser d'infamies qui sont au-dessus de toi ? Comme si un homme qui a quarante-huit mille livres de rente en fonds de terre, autour d'un château digne d'un prince, descendant à de pareilles sottises ! Lève-toi donc, que tu es là comme une chiffre !

— Je ne sais pas ce que monsieur veut dire, répondit enfin Minoret de sa petite voix, dont le tremblement fut d'autant plus facile à remarquer qu'elle était claire. Quelle raison aurais-je de persécuter cette petite ? J'ai dit peut-être à Goupil combien j'étais contrarié de la voir à Nemours ; mon fils Désiré s'en amouchait, et je ne la lui voulais point pour femme : voilà.

— Goupil m'a tout avoué, monsieur Minoret.

Il y eut un moment de silence, mais

terrible, pendant lequel les trois personnes s'examinèrent. Zélie avait vu dans la grosse figure de son colosse un mouvement nerveux.

— Quoique vous ne soyez que des insectes, je veux tirer de vous une vengeance éclatante, et je saurai la prendre, reprit le gentilhomme. Ce n'est pas à vous homme de soixante-sept ans, que je demanderai raison des insultes faites à mademoiselle Mirouët, c'est à votre fils. La première fois que M. Minoret fils mettra les pieds à Nemours, nous nous rencontrerons ; il faudra bien qu'il se batte avec moi, et il se battra ! ou il sera si bien déshonoré qu'il ne se présentera jamais nulle part ; s'il ne vient pas à Nemours, j'irai à Fontainebleau, moi ! j'aurai satisfaction. Il ne sera pas dit que vous ayez lâchement essayé de déshonorer une pauvre jeune fille sans défense.

— Mais les calomnies d'un Goupil... ne... sont... dit Minoret.

— Voulez-vous, s'écria Savinien en l'interrompant que je vous mette face à face avec lui ? Croyez-moi n'ébruitez pas l'affaire ; elle est entre vous, Goupil et moi ; laissez-la comme elle est, et Dieu la décidera dans le duel que je ferai à votre fils l'honneur de lui proposer.

— Mais cela ne se passera pas comme ça ! s'écria Zélie. Ah ! vous croyez que je laisserai Désiré se battre avec vous, un ancien marin qui fait métier de tirer

l'épée et le pistolet ! Si vous avez à vous plaindre de Minoret, voilà Minoret, prenez Minoret, battez-vous avec Minoret ! Mais mon garçon, qui de votre aveu est innocent de tout cela, en portera la peine !... Vous auriez auparavant un chien de ma chienne dans les jambes mon petit monsieur ! Allons, Minoret, tu restes là tout hébété comme un grand serin ? Tu es chez toi et tu laisses monsieur son chapeau sur la tête devant ta femme ! Vous allez, mon petit monsieur, commencer par détalier. Charbonnier est maître chez lui. Je ne sais ce que vous voulez avec vos bibus ; mais tournez-moi les talons, et, si vous touchez à Désiré, vous aurez affaire à moi, vous et votre pécore d'Ursule.

Et elle sonna vivement en appelant ses gens.

— Songez bien à ce que je vous ai dit ! répéta Savinien qui sans se soucier de la tirade de Zélie, sortit en laissant cette épée de Damoclès suspendue au-dessus du couple.

— Ah ça ! Minoret, dit Zélie à son mari, m'expliqueras-tu ce que cela signifie ! Un jeune homme ne vient pas sans motif dans une maison bourgeoise faire ce bacchanal sterling et demander le sang d'un fils de famille.

— C'est quelque tour de ce vilain singe de Goupil, à qui j'avais promis de l'aider à se faire notaire s'il me procurait

à bon compte le Rouvre. Je lui ai donné dix pour cent, vingt mille francs en lettres de change, et il n'est sans doute pas content.

— Oui, mais quelle raison aurait-elle auparavant de machiner des sérénades et des infamies contre Ursule ?

— Il la voulait pour femme.

— Une fille sans le sou, lui ? La chatte ! Tiens, Minoret, tu me lâches des bêtises, et tu es trop bête naturellement pour les faire prendre, mon fils. Il y a là-dessous quelque chose, et tu me le diras.

— Il n'y a rien.

— Il n'y a rien ? Et moi, je te dis que tu mens, et nous allons voir.

— Veux-tu me laisser tranquille ?

— Je tournerai le robinet de cette fontaine de venin que tu fuis Goupil, et tu n'en sera pas le bon marchand.

— Comme tu voudras.

— Je sais bien que cela sera comme je voudrai ! Et ce que je veux, surtout, c'est qu'on ne touche pas à Désiré. S'il lui arrivait un malheur, vois-tu, je ferai un coup qui m'enverrait sur l'échafaud, Désiré !... Mais... Et tu ne te remues pas plus que ça !

Une querelle ainsi commencée entre Minoret et sa femme ne devait pas se terminer sans de longs déchirements intérieurs.

(A suivre)

Saint-Cernin

Sa colère. — Nous avions résolu de ne pas nous intéresser aux balivernes de notre curé. Cependant nous ne pouvons passer sous silence un petit incident qui eut lieu dimanche 10 mars aux vêpres.

Voici les détails : Notre desservant qui ne se contente pas seulement de sermonner ses ouailles à la première messe, lance à tous les offices des prêches étourdissants. Tantôt ce sont les libres-penseurs et les francs-maçons qui sont bafoués par lui, tantôt c'est le gouvernement de la République qu'il comble de ses malédictions.

Ainsi donc le 10 mars, notre fougueux pasteur donnait connaissance à ses paroissiens du mandement de M. Laurans évêque de Cahors. Tout à coup il s'interrompt pour prêcher contre les mauvais journaux.

« Je parie, dit-il, qu'il y a plus de vingt maisons où sont introduits les mauvais journaux. Je supplie toutes les bonnes femmes de les jeter au feu, car ces journaux ne contiennent que des mensonges, je pourrais même vous le prouver... »

Mais le curé se remit à lire la circulaire de l'évêque. Il s'arrêta de nouveau... dans sa lecture.

« Je ne peux plus résister à la tentation » dit-il.

Et à la grande stupefaction des personnes qui se trouvaient dans l'église, le doux pasteur sortit de sa poche le Journal du Lot, et lut quelques lignes, de l'entre-feuille intitulé « La foi s'en va ».

Mais comme sceptiques, les fidèles souriaient du ton roque du pasteur, celui-ci entra dans une violente colère, il froissa le journal, le fourra dans sa poche et hurla : « C'est faire trop d'honneur à cette mauvaise feuille. Et dire qu'il y a des personnes qui rient alors qu'elles devraient gémir. »

Quant à nous, il ne nous semble pas que le Journal du Lot soit comme nous dit le curé une mauvaise feuille, (d'abord nous ne l'avons pas goûtée) et puis nous n'y voyons jamais les injures, les grossièretés et les violences que l'on trouve toujours dans le journal des curés.

Un groupe d'antichrétiens.

Montcuq

En bonne voie... — Les ingénieurs de la compagnie d'exploitation de la très prochaine ligne de tramways automobiles à vapeur Cahors-Moissac, étaient hier dans notre localité. Après s'être renseignés sur le montant des souscriptions déjà opérées ici, ils ont été si satisfaits qu'ils n'ont pas cru nécessaire de faire une conférence sur l'utilité, le fonctionnement et l'avenir d'une entreprise aussi intéressante et qui vraiment résume à tous les esprits droits. Du reste, ils ont apporté de tous les points qui seront desservis, les nouvelles les plus encourageantes. Il ne manque plus, en effet, à ce jour, qu'une somme de 25.000 francs à couvrir, somme très minime, comme on le voit, et qui, d'après les notaires chargés de recueillir les fonds sera rapidement surfaite. Les hésitations ne sont plus de mise. D'ailleurs ces renseignements très complets seront de gracieusement fournis à ceux qui en feraient la demande par la Société française d'initiative des transports par automobiles 17, Boulevard Hausmann, Paris.

Ainsi, il convient de nous réjouir. L'heure de la réalisation est proche et c'est heureux. Cette perspective nous enchante car si les automobiles « ne vont pas plus vite que le chemin de fer » comme le voudrait la chanson, leur apparition marquera, du moins, un progrès très appréciable sur l'usage vieillot et démodé de nos antiquités diligéncies. Soyons de notre siècle... et vive le progrès.

Saint-Cyprien

Dimanche le Conseil municipal s'est réuni pour régler l'offre d'indemnité à M. Burc, pour le terrain du chemin n° 1 de St-Cyprien à la Nouge.

Ont voté pour : MM. Mercadier, maire, Bley, Boutignes, Solives, Bouchet, Robert.

Ont voté contre : MM. Dayma, adjoint et Larroque. Eux deux représentaient le parti clérical, car MM. Verdier, Darnis, Delprat n'avaient pas cru devoir se rendre à la réunion ce qui du reste est assez habituel de leur part. Ce chemin était depuis longtemps la cause de divisions dans la commune.

Gigouzac

Dislocation. — Dimanche il y avait grand tralala dans notre église : on recevait en grande pompe M. Laurans, évêque.

On a fait beaucoup de musique : on a chanté. Remarqués la belle voix du baryton, sous-budgétivore d'une commune voisine qui ne rate pas ces occasions ; il fut moins pressé pour aller saluer le Préfet en tournée de révision à Cahors. Après aubades et speeches en l'honneur de l'épiscopat, la cérémonie a été complétée par un défilé.

On s'est rendu au presbytère où un grand festin a été servi.

Tous les convives ont eu, dit-on, bon appétit.

Castelnau-Montratrier. — Le théâtre Diavalo donne d'excellentes représentations suivies et très goûtées.

Puy-l'Évêque. — L'Orphéon de notre commune s'est réorganisé.

L'Orphéon organise de grandes fêtes. Prayssac. — Les pick-pockets, le jour de la dernière foire, ont fait des victimes.

La foire du 17 a été très importante. Les anciens combattants de 1870-71, organisent un banquet qui aura lieu le 9 mai.

Montcabrier. — La foire du 14 a été belle.

Bergant. — Des bohémiens qui avaient installé leur campement sur le territoire de cette commune ont été expulsés.

Saint-Céré. — Les opérations du Conseil de révision ont eu lieu jeudi.

Le comité radical a fait à M. Chapron, préfet du Lot une réception chaleureuse au cours de laquelle MM. Talou et Chapron ont prononcé d'éloquents discours.

Arrondissement de Figeac

Puybrun

Encore le « Bluff ». — Les lecteurs habituels du « Journal du Lot » ont peut-être été fort surpris en constatant que la municipalité de Puybrun, bien connue comme réactionnaire et clérical à tous crins avait refusé au curé la disposition de l'église et la location du presbytère, pour l'affecter, « le cas échéant », à l'école des filles. — Le beau geste ! Et la belle farce ! Nos bons cléricaux devenus sectaires, comme cela d'habitude, ont pour le lendemain, il faut ajouter, pour bien mettre les choses au point que ce curé, n'a pas en le don de plaire à nos édules. Mais là n'est pas encore le plus étonnant de l'affaire.

Dans ses considérants, M. le Maire dit que le presbytère pourrait être affecté, « le cas échéant », à une école laïque ; là, vous jouez de malheur M. le Maire, car tout le monde connaît votre bel amour pour les écoles laïques : on sait que vous avez fait tout votre possible pour éviter la laïcisation, que votre enfant, ainsi que les enfants de vos conseillers municipaux, ont été élevés à l'école congréganiste. — Pensez-vous nous faire croire que vous avez agi ainsi pour doter notre commune d'une belle école de filles ? Le presbytère est vous le savez bien, insuffisant à tous les points de vue : trop petit, insalubre, sans cour, sans cabinet etc.

Et puis, et puis, n'avez-vous pas signé, il y a quelques jours, à peine, un bail de six ans pour l'ancien local des écoles laïques, des filles ! Allons, allons, M. le Maire, vous aviez beau jeu, vous avez voulu nous « raser », mais ça ne prend plus.

Aynac

A la suite d'une adresse de félicitations envoyée par le comité démocratique d'Aynac, M. le Préfet du Lot vient d'adresser à M. Vayssières, Président de ce comité, la réponse suivante :

Le Préfet du Lot, à Monsieur le Président du Comité démocratique d'Aynac.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être l'interprète auprès de MM. les membres du comité démocratique d'Aynac, pour les remercier des souhaits qu'ils ont bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination dans le département du Lot et pour les féliciter de leur attachement au gouvernement de la République.

Le Préfet du Lot, CHAPRON.

Latronquière

Hélas ! — Le 23 décembre dernier, le jeune Jules B., âgé de 12 ans, se rendit à l'église pour faire sa confession pour la fête de Noël. Notre desservant, qui n'a pas pour le citoyen B. une amitié trop vive, répondit au gamin : « Puisque ton père méprise ma soutane, je ne veux pas te donner l'absolution. » A quoi l'enfant répondit : « Monsieur le curé, si vous ne voulez pas mela donner, gardez-la. » et il sortit.

B., est presque voisin du presbytère, et pour se débarrasser de lui, on a offert 800 francs à titre gracieux, à l'un des cléricaux pour l'engager à acheter la maison de B., et supprimer ainsi ce voisin abhorré. Et ce n'est pas tout. Nous laissons au public le soin de juger de tels actes.

Location de presbytère. — Le Conseil municipal de Latronquière, a parait-il, loué à l'abbé Lherm, le vaste presbytère qu'il habite et un grand jardin, pour le prix modique de 60 francs par an.

Pour faïde ressortir combien ce prix est dérisoire, il suffira de dire que le desservant a déjà loué une petite pièce, environ la huitième partie de l'immeuble, au prix, de 40 francs par an. Il a donc sept ou huit pièces et un vaste jardin, très bien situé, pour 20 francs par an.

L'ère des concessions et des faiblesses n'est pas encore close.

Gorses

La foire du 19 mars, quoique contrariée par le mauvais temps de la matinée, a été assez belle et bien approvisionnée de bétail. De nombreuses transactions ont eu lieu à des prix très avantageux et les commerçants de la localité ainsi que les marchands étalagistes ont fait de bonnes recettes.

Sénaillac

Le Conseil municipal, convoqué dans ce but, a autorisé le maire à louer le presbytère et ses dépendances au curé Mazerques moyennant 60 francs par an, outre l'impôt, l'entretien et la prime d'assurances. Mais sur la proposition que lui en a faite le maire, ce dernier s'est empressé de refuser la location.

Il n'a donc qu'à songer à démanéger.

Lavitarelle

Nos foires. — Nous rappelons au public que la première foire de Lavitarelle, commune de Montet-Bouval, se tiendra le vendredi 29 mars, et qu'en raison de la publicité faite, elle s'annonce comme devant être très belle.

Lavitarelle, situé à 18 kilomètres de Figeac, est centre de bifurcation de plusieurs routes se dirigeant sur Lacapelle, Terron et Saint-Céré, Maurs par Saint-Cirgues, Preindignes et Sabadel, et sur Cardaillac-Figeac.

Elle possède un bureau de poste desservi par le courrier de Lacapelle à Latronquière, de bonnes auberges et les emplacements appropriés à un champ de foire.

Vu tous ces avantages, et ces foires se trouvant le lendemain de celle de Maurs, nous sommes persuadés qu'elles seront très fréquentées et que les marchés seront bien garnis.

Le meilleur accueil sera réservé de la part des habitants aux étrangers et amateurs qui voudront bien s'y rendre.

Labastide-Latronquière

Foire. — La foire du 21 mars, dite du printemps, qui se tient sur le point culminant du département, favorisée par une journée superbe, a été très belle au point de vue des transactions et au point de vue du commerce local.

Ces foires, très anciennes et très renommées sont fréquentées par des étrangers de tous les environs et même des départements voisins. On y amène beaucoup de bêtes à cornes, des brébis ou moutons, porcs et ânes.

Le magnifique point de vue dont on jouit, par un temps clair, y attire tous les amateurs de sites et on admire avec plaisir la cordillère des monts d'Anvergne, étalant jusqu'au ciel, ses cimes éclatantes de blancheur.

Figeac. — Le nommé Allien, ancien substitut à Figeac, comparait devant la 9^e Chambre correctionnelle pour « reroquerie ».

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche.

La foire a été très importante.

Des vandales commettent des dégâts au préjudice des propriétaires.

M. Franquard est nommé fondé de pouvoirs à la recette des finances de Figeac.

Cajarc. — Le syndicat intercommunal s'est réuni dimanche.

Créatou. — M. Pechibarty instituteur, a reçu du ministre de l'Intérieur une mention honorable pour sa collaboration à la protection des enfants du premier âge.

Assier. — Le nommé Duhameau a été trouvé tué d'un coup de pied de cheval dans l'écurie de l'hôtel Pelissier.

St-Céré. — Le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder un matériel de physique à l'école de St-Céré.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le « Tour de France » Orchestre symphonique sous la direction du maestro Fromont sera à Gourdon dimanche 24 courant.

Il donnera une seule soirée au Café Divan, comme d'habitude.

Le programme de cette soirée constitue une sélection de premier ordre et dont la parfaite interprétation est assurée par des artistes hors de pair.

Nous engageons vivement les amateurs de bonne musique à se rendre à cette soirée.

Gramat

Théâtre. — M. Julian, directeur, qui, avec son excellente troupe, vient d'obtenir un si légitime succès à Sarlat et à Souillac, arrive à Gramat pour donner une série de brillantes représentations. La troupe sera dans nos murs jeudi prochain 28 mars ; la première représentation aura vraisemblablement lieu le jour de Pâques.

Gourdon. — Le ministre de l'Instruction publique a décidé la création d'une école mixte à Saint-Palavy.

Le marché du 16 a été important.

Le nommé Cognet, 33 ans, a été arrêté pour vagabondage.

Un incendie a détruit une grange.

Milhaac. — Une école mixte a été créée à Milhaac.

Gramat. — Un comité radical est en voie de formation à Gramat.

Rocamadour. — Un bloc de rocher s'est détaché de la falaise et s'est abattu sur la route : il n'y a pas eu d'accident.

Salviac. — Le 17, le Conseil municipal a décidé de louer le presbytère au curé moyennant un loyer annuel de 140 fr.

Vayrac. — Lundi le nommé Pérussié, saboté a été trouvé noyé.

Le nommé Monteil a été renversé par une voiture et grièvement blessé.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

MONSEMPRON-LIBOS

Une longue absence m'avait privé du plaisir de lire les articles de M. M. Garès, Arlequin, Auguste. Nous sommes à peu près d'accord avec M. Garès inutile d'insister ; à M. Auguste je demanderai de quel cirque il est le clown. Son histoire est un rêve, je n'ai pas sous la main un Joseph pour l'expliquer, écartons l'hypothèse des 7 vaches maigres pour ne voir que les sept vaches grasses qui nous donneront les splendides améliorations, aux constructions énoncées par M. Auguste.

Arlequin, mon ami, à nous deux. Tu as voulu m'embarasser par tes multiples questions. Peine perdue. Point par point je vais te répondre : 1° D'où suis-je ? De même que l'auvergnat n'a pas de sexe, je n'ai, moi, pas de patrie, Pierrot comédien, j'ai pour domaine le monde entier. Pierrot ailé, je perche sur les arbres touffus de nos verts cotéaux. Et, soit que mon vol m'éleva à la cime de nos clochers d'où mon œil perçant sait distinguer vos moindres actions ; soit que me roulant dans la poussière, grattant le sol, picorant le croûton, j'écoute les conversations de la rue, je sais me faire une juste opinion de la valeur des hommes et de leur dissentiment.

2° Si, mon vieil Arlequin, un conseiller municipal ayant encore toutes les illusions de la jeunesse, l'ardeur combative, l'énergie que donne un sang vif et généreux, l'activité débordante, peut et doit critiquer les actes du maire s'il le juge trop réactionnaire.

3° Qui les habitants de la campagne ont raison de se plaindre du mauvais état de leurs chemins.

4° Je reconnais que l'administration Faulou Lalané donnait l'apaisement à nos deux sections. A Monsempron les électeurs reprochaient au maire d'être d'être de trop faire pour Libos. Reproche bien immerité, puisque l'argent dépensé pour cette section rapporte 10 0/0 à la commune, témoin les droits perçus sur le marché aux prunes et sur la bascule. Certainement ce placement a été plus lucratif et mieux justifié que les deux erreurs commises par la défunte municipalité sur les affaires Péchère, Berger.

Erreurs bien regrettables ayant coûté 8.000 fr. et dont on ne peut cependant rendre responsables les élus de Libos.

5° Tu bécètes sans cesse l'adjoint au maire. Pour ma part, je lui accorde de larges circonstances atténuantes ; tout en bourdonnant, l'abeille donne d'excellent miel. La parole de notre adjoint est mieux qu'un bourdonnement ; et, son zèle, son activité sont incomparables ; les Libossiens lui sont très reconnaissants de les tenir heure par heure au courant des faits divers les plus grossiers leur économisant ainsi un abonnement aux journaux.

6° Vous accordez à Libos le bureau télégraphique. De qui te moques-tu, Arlequin ? Cette amélioration ne servira-t-elle pas la section de Monsempron ? et par ce siècle d'électricité ses habitants veulent-ils rester encore inférieurs à ceux de Cuzorn, Trentels, Blanquefort, Soturac, St-Matré (etc.).

Le cimetière, mais l'hygiène impose cet agrandissement, et les frais de son exécution seront largement couverts par la vente des concessions ; tu es trop homme d'affaire pour ne pas comprendre cet avantage financier.

7° Avec toi, je reconnais que nos conseillers sont trop négligents, ils manquent d'entente, de cohésion ; ils vont, ils viennent, parlent et s'agitent, mais ne savent aboutir. Mais, je le répète c'est à leurs électeurs de les juger.

8° Listes électorales ; c'est un four. Par sa situation topographique la section de Libos est appelée à un développement forcé. La population augmentera naturellement sans recourir à des moyens artificiels pour augmenter le nombre des électeurs en semant la discorde.

Allons, ami Arlequin, cessons nos polémiques, convenons que dans les deux sections nous avons des tempéraments trop ardents, trop tôt prêts à relever le gant lancé imprudemment et désirons ensemble l'apaisement de nos élus, l'entente cordiale des deux sections.

Ces lignes étaient écrites depuis cinq jours, lorsque j'ai appris le résultat de la séance de dimanche.

Il a suffi qu'une personnalité hautement compétente donne au Conseil de brèves, simples et cependant lumineuses explications pour qu'à l'unanimité soient votés tous les projets donnant satisfaction aux deux sections. Voilà donc réalisé le rêve de mon ami X et si nos lignes ont contribué à ce résultat tant mieux.

PIERROT.

Bulletin Financier

Paris, 22 mars.

La mauvaise impression laissée par l'élevation du taux de l'Escompte de la Banque de France n'est pas encore dissipée que l'on parle pour jeudi prochain d'une nouvelle élévation possible.

Notre marché en ressent un certain malaise. Nous constatons un ralentissement des transactions ; la tendance générale est à la lourdeur.

La Rente française fléchit à 94,72 contre 94,85 hier.

Des offres se produisent dans le groupe russe amenant un recul sérieux. Le 5 0/0 nouveau à 87, 70 ; le 3 0/0 1891 à 61,95 et le 1896 à 60 fr.

Les Etablissements de crédit ne donnent lieu qu'à de rares affaires.

Les chemins français sont plutôt faibles : le Lyon cote 1202 ; le Nord à 1747 et l'Est, 884.

Bereck Plage à Paris-Plage a encore gagné du terrain à 168 fr.

Les Taxants électriques se tiennent à 120 fr.

Les Houillères de San Martino sont fermes à 124 fr.

Les obligations du Port de Para sont demandées aux environs de 468 fr.

Le Port de Para occupe en le sait une situation privilégiée parmi les grands centres d'importation et d'exportation de l'Etat fédéral du Brésil. Avant même l'intervention du groupe puissant qui vient d'en prendre la concession, le mouvement de ce port, accusait une progression constante et considérable d'année en année. Ainsi le revenu des douanes provenant de l'importation seulement s'était élevé de 18 millions de fr. environ en 1902 à plus de 43 millions en 1905.

On annonce la prochaine introduction sur le marché des actions de la Compagnie Théophile Pathé fondée au capital de 2 millions pour la fabrication la vente

SUPERBES !



LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, févreux ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées". Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.



LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

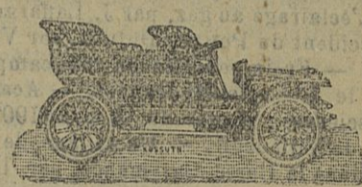
fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Vacances de Pâques

A l'occasion des vacances de Pâques, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 8, Rue Fénelon, à CAHORS, croit devoir rappeler aux personnes s'absentant à ce moment, qu'elle a organisé dans les sous-sols de son agence un Service de coffres-forts à compartiments pour la garde des valeurs, bijoux & objets précieux, présentant toutes les garanties désirables de sécurité contre l'incendie et le vol. Conditions très modérées

et l'exploitation des cinématographes et appareils de précision.

La Maison S^t-CHAMANT 50, Boulevard Gambetta, 50 CAHORS



a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des fêtes de Pâques et jours suivants, il a reçu un grand approvisionnement de bicyclettes de premières marques qu'il livrera à des prix défiant toute concurrence.

Monsieur S^t-CHAMANT prévient, en outre, qu'il vient d'adopter à son atelier de réparations un ouvrier spécial pour la réparation d'automobiles.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Fabrication et pose de papiers peints. — Vente et réparation de sommiers-élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux. Carriage de laine, crin, d'impé, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

CAHORS, Dimanche 24 Mars, Hôtel des Ambassadeurs. Gourdon, Lundi 25 Mars, Hôtel de l'Écu de France. Gramat, Mardi 26 Mars, Hôtel de Bordeaux.

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix MARSEILLE 1904 - NAPLES 1905, etc.

16^e ANNÉE Bouillie "G. MARQUÉS" 16^e ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

- MM. Gahors, E. Dézes, nég. rue G. Larroumet. Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavalgnac. Albas, Cassan, négociant-épicer. Figeac, Hébrard et Albe, négociants. Souillac, Maison Viot, Arastenc, suc^r. Martel, Linol, négociant. Cajarc, Bonnet fils. Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég^s. Limogne, Garrigues, négociant. St-Céré, Pelerin, négociant. MM. Gramat, J. Darnis, négociant. Cazals, Crouzat fils, négociant. Lacapelle-Marival, E. Guire, nég^s. Condat, Gonygou, négociant. Bretonneau, Bombezy J^r, négociant. St-Germain du Bel Air, Miquel, nég^s. Lascabanes, Castes, négociant. Anglars (Castelfranc), Bouyssou. Catus, Laspaspe, père et fils. Latour, Alfred Maurel. MM. Puy-l'Évêque, F. Leygue, négociant. Castelnau-Montratrier, Buznac, n^o. Fuybrun, E. Laussac, négociant. Lalbenque, P. Ausset, négociant. Belaye, V. Lacombe, négociante. Luzech, E. Lugan, négociant. Salviac, Delmon, négociant. Lagnoubeyre, Cayla, négociant. Gasparac, V. Beaumont, négociante. Vayrac, A. Sennat, ferblantier.

Bibliographie

Maurice Maeterlinck publie cette semaine, dans les *Annales*, une admirable étude sur la *psychologie de l'accident*. Quelle part a l'instinct et quelle part la raison, pendant ces minutes critiques où l'on affronte la mort? La catastrophe de l'*Léna* prête un intérêt poignant à ces pages... D'ailleurs, tout le numéro, abondamment illustré, suit de près l'actualité: Sully Prudhomme, jugé et analysé par Emile Faguet et Edmond Harancourt; des fragments et autographes de Berthelot; la *Vie Féminine*, d'Yvonne Sarcely, des articles de Paul Adam, Adolphe Brisson, François Fabié, Henri de Parville; un fragment musical de la nouvelle œuvre *Théodora* représentée à Monte-Carlo, etc., etc.

Partout: 25 centimes. Abonnements 10 fr. par an; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Lire dans le numéro 8 du *Journal de l'Université des Annales* les cours et conférences de la semaine, suivis avec tant de faveur par le public parisien.

Le numéro: 60 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6°. — Sommaire du 23 mars 1907.

Jean Aicard: Benjamin. — Léon Berthaud: Le Pilote n° 10. — Pontsvez: L'enjeu du bonheur. — Capitaine Danrit: L'invasion jaune. — Paul Féval: Chasse aux traîtres. — Variétés: La Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale: six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1765, du 23 mars 1907.

L'agonie du voilier, par Daniel Bellet. — Le télégraphe du commandant Gérard, par le Dr Georges Vitoux. — Le Kromatographe enregistreur musical automatique, par le Dr Alfred Gradenwitz. — L'archipel des Comores, par Gustave Regelsperger. — L'éclairage au gaz, par J. Laflamme. — L'accident du Pont de Duluth, par V. Forbin. — Frein pour canon de campagne, par le Lt-colonel Jeannel. — Académie des sciences; séance du 18 mars 1907, par Ch. de Villedeuil. — Un village de pélerin dans la Basse-Casamance, par le Dr Maclaud.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1790^e livraison (23 mars 1907).

L'enfant de Saint-Marc, par B.-A. Jeanroy. — L'invention de la lampe à

incandescence. — Le vieux de la montagne, d'après l'anglais de Miss Elliot, par H. Norval. — Une ferme d'antracites, par H. Heinecke. — Bois précieux à bon marché pas Pierre Mériel. — L'enfant aux fourrures, par Adrien Remacle. — Deux souvenirs de Chateaubriand, par Ch. Géniaux.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Chemin de fer d'Orléans

En vue de faciliter les déplacements des familles et des voyageurs isolés pendant la période des vacances de Pâques, tous les billets et cartes d'abonnement des Tarifs spéciaux intérieurs de la Compagnie d'Orléans dont la délivrance était prévue à partir du Samedi 23 Mars, veille de la Fête des Rameaux, seront délivrés à partir du Jeudi 31 qui précède ce jour de fête.

Billets collectifs de Famille à prix réduits

A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES DE 1907

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (23 mars), au lundi de Pâques (1^{er} avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute autre station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes:

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé:

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1^{er} du Tarif spécial G. V. n° 2; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicables aux trajets d'aller et de retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif.

L'itinéraire à suivre pour ces voyages sera l'itinéraire inscrit sur le billet collectif ou un itinéraire plus court et sans arrêt en cours de route.

Exceptionnellement le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

La durée de validité est fixée à 33 jours et ne peut être prolongée. Le délai de validité part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situées sur l'itinéraire; mais ils doivent faire apposer, à l'arrivée, sur leurs billets, dans l'une des cases réservées à cet effet, le timbre de la gare où ils s'arrêtent.

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits

A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES DE 1907

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, il est délivré chaque année, du Samedi veille de la Fête des Rameaux au Lundi de Pâques (inclus) au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans, aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours à compter du jour du départ, ce jour compris, et ne peut, en aucun cas, être prolongée.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas, il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Daw, Pau, Salies de Béarn, etc.... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus:

1^o — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi;

2^o — des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e, 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité: 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

Excursions

En Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire: 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie séant et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND-TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Coutil

FONDÉ EN 1879
L'ARGUS de la PRESSE
le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS
Il se dépeuple par jour, 40.000 journaux ou revues du monde entier;
publie l'Argus des Revues, mensuel
édite l'Argus de l'"OFFICIEL"
contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.
L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.
Adresser télégraphique: ACHAMBURE-PARIS
Adresser téléphonique: 102-82
Revenir au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX^e)

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

LA C^{ie} DES TRANWAYS DE L'EST PARISIEN
fait savoir qu'en raison de la mise en vigueur prochaine du service d'été, elle est amenée à augmenter le nombre de ses receveurs-watmen.
Les personnes qui désirent poser leur candidature à ces fonctions peuvent s'adresser dès à présent à la Direction de cette Compagnie (aux Lilas, Seine) qui leur fera connaître les conditions d'admission.

Grande Pharmacie

DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs: POULENC, DAUSSE,
KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR:
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE DE FOIE de MORUE de NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES — BAS A VARICES
DOUCHES d'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR:

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves:

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS